

COMMUNE DE PETITE-FORET
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 12 décembre 2023

Délibération n° : 23-12-02

1.1 Marchés publics

**APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN POUR LA FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE
POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE - AUTORISATION À SIGNER LE MARCHÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE
Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD -
Christian DURIEUX - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dominique CORREA -
Dorothee MARTIN - Tiphonie OTLET- Christine HUET

Étaient excusés

François STASINSKI a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT

Claudine GENARD a donné pouvoir à Christian DURIEUX

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET

Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Véronique JOLY

Grégory SPYCHALA a donné pouvoir à Dorothee MARTIN

Étaient absents

Sylvia PISANO

Gérard QUINET

Dominique DAUCHY

Claudine HERLIN

Nombre de suffrages exprimés : 23

Abstention : 0

Votes Pour : 23

Vote contre : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

CONSIDÉRANT que le marché de restauration scolaire arrive à son terme le 31 décembre 2023, il convient de renouveler cette prestation qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 2 ans, reconductible 1 fois.

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter le principe de libre accès à la commande publique, la consultation a été divisée en deux lots distincts :

LOT 1 Repas pour les écoles et centres de loisirs

LOT 2 Repas pour la crèche

CONSIDÉRANT qu'en date du 20 septembre 2023, une consultation était lancée, dont la date limite de remise des offres était le 26 octobre 2023.

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de ce délai, une seule offre a été reçue pour le marché restauration : LYS RESTAURATION.

CONSIDÉRANT que trois offres ont été reçues pour le lot 2 : CROC LA VIE, API RESTAURATION et ANSAMBLE.

CONSIDÉRANT que les offres ont été analysées, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, selon la pondération suivante :

1-Valeur technique	40.0 %
<i>2.1-Fourniture de documents attestant de l'approvisionnement des denrées dans les filières de qualité attendues, attestations de traçabilité, origine des produits, saisonnalité</i>	10%
<i>2.2-Présentation détaillée du lieu de fabrication des repas et modalités d'exécution (hygiène et sécurité alimentaire)</i>	10%
<i>2.3-Dispositifs et moyens de contrôle pour s'assurer de la bonne exécution des prestations et de la continuité du service public (moyens humains et matériels, délai d'intervention en cas d'urgence...)</i>	10%
<i>2.4-Détails relatifs à la mise en place de commissions menus, proposition de thématiques, d'animations, mise à disposition de matériel en lien, proposition de fournitures annexes</i>	10%
2-Prix des prestations	40.0 %
3- Performances en matière de protection de l'environnement	20.0 %
<i>3.1-Actions mises en place contre le gaspillage alimentaire, gestion des déchets, réduction des emballages</i>	10%
<i>3.2-Valorisation des circuits-courts d'approvisionnement</i>	10%

CONSIDÉRANT que lors de la Commission d'Appel d'Offres du 20 novembre 2023, le lot 1 a été attribué à LYS RESTAURATION, entreprise sise rue du Riez d'Elbecq à Lys-lez-Lannoy, représentée par Monsieur Tony HARMAND, Directeur de la cuisine centrale.

CONSIDÉRANT que les principaux tarifs sont les suivants :

- 2,57€ HT pour un repas enfant de maternelle

- 2,61€ HT pour un repas enfant d'élémentaire

- 3,11€ HT pour un repas adulte

CONSIDÉRANT que le montant du marché est estimé à 85 000€ HT par an, soit un montant global de 340 000 €HT pour 4 ans.

CONSIDÉRANT que le Lot 2 a été attribué à CROC LA VIE, entreprise sise au 6 rue Jacques Messenger à Templemars, représentée par Monsieur Anthony BEHARELLE, Président.

Les principaux tarifs sont les suivants :

- 3,92 € HT pour un repas « grand » (5 éléments)
- 3,35€ HT pour un repas « moyen » (4 éléments)
- 3,24€ HT pour un repas « bébé » (3 éléments)

CONSIDÉRANT que le montant du marché est estimé à 15 000€ HT par an, soit un montant global de 60 000 €HT pour 4 ans.

CONSIDÉRANT que la Commission d'Appel d'Offres ayant procédé à l'attribution de ce marché, il convient que le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les différents documents contractualisant l'offre retenue.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité :

Article 1 : Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces contractuelles relatives au lot 1 du marché de restauration scolaire avec l'entreprise LYS RESTAURATION sise rue du Riez d'Elbecq à Lys-lez-Lannoy, représentée par Monsieur Tony HARMAND, Directeur de la cuisine centrale, pour une durée de 2 ans reconductible 1 fois 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024

Article 2 : Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces contractuelles relatives au lot 2 du marché de restauration scolaire avec l'entreprise CROC LA VIE sise au 6 rue Jacques Messenger à Templemars, représentée par Monsieur Anthony BEHARELLE, Directeur général, pour une durée de 2 ans reconductible 1 fois 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le :19 décembre 2023

Acte transmis au contrôle de légalité le :18 décembre 2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT